



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

ADOPTION DU BUDGET ET DU TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE 2014-2015 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHIC-CHOCS

Gaspé, le 27 août 2014 – Malgré le fait que la Commission scolaire des Chic-Chocs voit ses revenus pour 2014-2015 être amputés d'un montant additionnel de 664 023 \$, elle limitera son augmentation de taxe à 1,3%. Son taux passera de 0,29934 \$ du 100 \$ d'évaluation à 0,30333 \$ du 100 \$ d'évaluation, soit une augmentation du compte de taxe équivalente à 4,00 \$ pour une propriété évaluée à 100 000 \$.

Par ailleurs, à sa séance régulière du 26 août 2014, le conseil des commissaires a également adopté un budget déficitaire de 188 592 \$, demeurant dans les limites autorisées par le MELS.

- 30 -

Source :

Service des ressources matérielles et financières
Commission scolaire des Chic-Chocs

Information :

Marie-Noëlle Dion, conseillère en communication et attachée d'administration
Téléphone: (418) 368-3499, poste 5912